



# ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE CORREZE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
*Le 07 Janvier 2012 à 20 H à la mairie de Corrèze*



Compte-rendu de séance

**La Gaule Corrèzienne**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



**L'assemblée générale ordinaire** de l'AAPPMA « La Gaule Corrèzienne » s'est tenue le **07 Janvier 2012** à 20H00 à la mairie de Corrèze.

- *Etaient présents :*

M. BRUGNEAUX Christian, président de l'AAPPMA  
M. DRUBIGNY Patrick, trésorier de l'AAPPMA  
M. VITRAC Jean-Pierre, vice-président de l'AAPPMA  
M. ALTIERI Guillaume, M. BACHELOT Franck, M. BORDES Jean-Marie, M. CHABRERIE Bernard, M. MARSALET Xavier, M. MICHEL Emmanuel, M. PETITJEAN Stéphane, M. SICARD Max, membres de l'AAPPMA  
M. LESCURE Marc, président de l'AAPPMA de Tulle  
M. LAURENT Roland, président de l'AAPPMA de Saint-Yrieix le Déjalat

- *Etaient excusés :*

M. le maire de Corrèze  
M. le maire de Sarran  
M. le président de la communauté de communes des Monédières  
M. le directeur de la maison de l'eau et de la pêche de la Corrèze  
M. Philippe BONNET, secrétaire de l'AAPPMA de Tulle  
M. Xavier HUDRY de l'Association Truites et rivières  
MM. BRIN, BORDES, CEROU, DUMEE, PETITJEAN J.C., PETITJEAN F., THEVENET, VILLA, tous membres de l'AAPPMA.

Le président Brugneaux accueille et remercie tous les participants à l'assemblée générale. L'ensemble de l'assemblée se félicite de la bonne participation à notre réunion cette année. Un document synthétique concernant les travaux de notre réunion est distribué à toutes les personnes présentes.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Rapport moral du président et compte-rendu d'activités
  - Bilan financier 2011
  - Projets 2012
- Questions diverses reçues par courrier ou mail
  - Question diverses des membres présents

**La Gaule Corrèzienne**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Rapport moral et compte-rendu d'activités

Le président présente les activités de l'association en 2011.

### Adhésions et réseau de vente de cartes

**Le nombre de cartes vendues a progressé** (+ 18 cartes adultes) et permet de stopper la diminution connue ces dernières années. Seules les cartes mineurs diminuent sans que la raison en soit connue. Le **nombre total de membres statutaires** (majeur+femme+mineurs) de l'association est de **87** en 2011.

Type de carte	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Carte majeur	145	132	113	111	80	84	75	73	87	84	60	76
Carte découverte femme	*	*	*	*	*	*	*	*	0	3	2	4
Carte mineur (12-18 ans)	**	**	**	**	**	**	10	16	22	7	9	7
Carte découverte (-12 ans)	**	**	**	**	**	**	15	16	23	21	18	34
Carte vacances	25	23	32	8	17	5	14	10	8	10	7	7
Carte journalière	0	0	0	0	0	0	0	0	11	5	21	13
Timbre halieutique	66	33	30	27	19	24	19	25	21	20	18	27

Depuis le 01/01/2011, notre AAPPMA a mis en place **la vente des cartes par correspondance** par le biais d'Internet. Cinq cartes à 85 €, une carte à 6 € et deux cartes à 3 € ont été vendues par ce biais.

Malgré la forte augmentation du coût de la **carte vacances**, notre AAPPMA **stabilise les ventes**.

Nous nous réjouissons de **l'augmentation régulière du nombre de cartes découverte** (-12 ans) vendues depuis 2007.

Comme tous les ans depuis cinq ans, l'AAPPMA réalise et mets à jour son **fichier des membres**.

Enfin, notre AAPPMA informe ses membres qu'ils peuvent trouver leur carte de pêche chez un **nouveau dépositaire** à l'atelier du Cache Noisette à Corrèze. Nous en profitons pour remercier l'ensemble de nos dépositaires, sans qui nous n'existerions plus.

### La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Site Internet de l'AAPPMA

Depuis Janvier 2010, l'AAPPMA s'est dotée d'un site Internet. La partie *Pêche* et la partie *Association* du site sont quasiment terminées. Il reste encore la partie *Milieux Aquatiques* à réaliser.

**La fréquentation continue d'augmenter** malgré un non référencement dans les sites départementaux majeurs que nous regrettons fortement (la Fédération de Pêche de la Corrèze a retiré le lien sur son site, pas de présence sur le site de l'Office de Tourisme etc.). Le nombre de pages vues quant à lui explose ce qui traduit que **le contenu est très apprécié des visiteurs**.

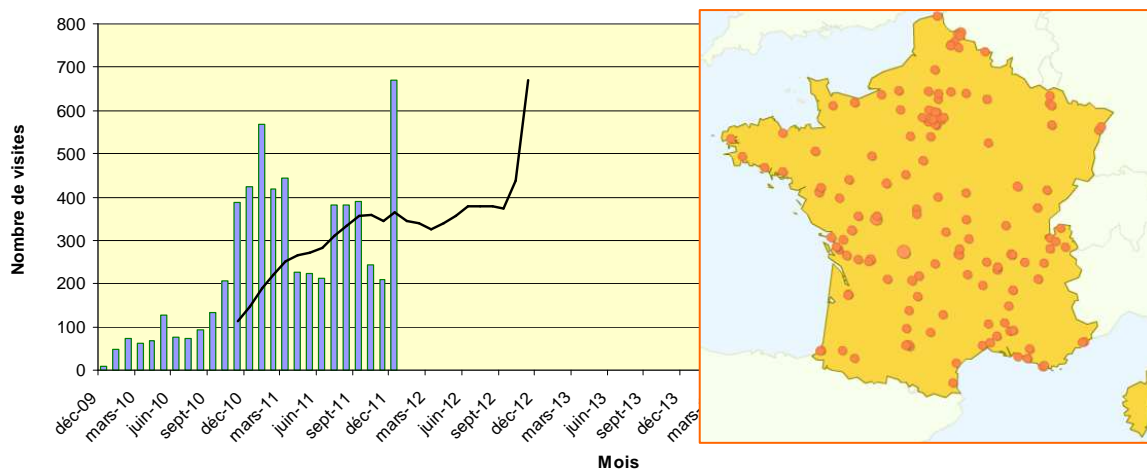
Voici la synthèse de l'évolution de la fréquentation du site :

	Visites	Nombre de pages vues
2010	1765	7686
2011	4369	20817

Notre **référencement** dans les moteurs de recherche est **très bon** notamment sur les requêtes clés ("gaule + corrèzienne", "pêche+corrèze" ; "aappma + corrèze" ; "pêche + Monédières" ; "truite + corrèze").

Notre site a connu un **pic de fréquentation en Décembre 2011** de près de 700 visites alors que nous sommes hors période d'ouverture. On peut s'attendre à une **augmentation de la fréquentation** continue avec l'amélioration du référencement **en 2012**.

**Fréquentation mensuelle du site Internet de l'AAPPMA de Corrèze**  
depuis sa création en Décembre 2009



Ce site est vraiment un **vecteur touristique** pour notre territoire car les visiteurs du site proviennent de la France entière (voir carte) voir même de l'étranger (38 pays) qui représente 5 % des visites.

### Création du bulletin de l'AAPPMA : "*Pêche en Monédières*"

Notre AAPPMA a lancé en 2011 le **second numéro du bulletin d'actualités de notre association** (format A3 plié en deux) et de la pêche sur notre territoire, intitulé "**Pêche en Monédières**". Celui-ci est distribué à tous les membres. Il est disponible sur Internet ou par papier.

Nous remercions le membre de l'AAPPMA pour l'impression gracieuse de 250 exemplaires papier.

Tous les articles ou billets d'humeur sont les bienvenus pour le n°3 en 2012.

### La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>





## Bilan de la garderie

Un garde est assermenté sur notre territoire. Il a réalisé **23 sorties en 2011 pour 64 pêcheurs contrôlés et 0 infraction relevées**. Les gardes de la Fédération passent également régulièrement sur le territoire.

## Suivi piscicole

**Des pêches électriques** ont été réalisées en 2011 :

- sur la Corrèze au Bois de Calais en Juin dans le cadre du suivi de vidange du barrage du GIAT
- sur la Gane de Roumaillac à Saint-Augustin en Septembre dans le cadre des travaux de la passe à poissons de la route départementale

Les comptes-rendus de pêche électrique sont disponibles sur le site Internet de l'association.

## Suivi thermique

Les trois **sondes thermiques**, propriété de l'AAPPMA de Corrèze, enregistrent encore sur la Douyge à Saint-Augustin, sur la Montane à Sarran et sur la Corrèze à Corrèze. Pour le moment, aucune analyse des données n'a été réalisée.

## Repeuplement

La principale action a été le **déversement de truites portions** après l'ouverture sur la Corrèze à Neupont et sur la Montane à Vitrac pour 40 kg environ. Le deuxième déversement n'a pu être réalisé du fait des crues en juin et du manque d'eau estival et automnal. Les personnes présentes lors de l'alevinage ont signalé la qualité moyenne du poisson déversé.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.**

## Bilan financier

M. Drubigny, trésorier de l'association, présente **l'état des comptes au 31/12/2011**. La situation financière de l'association est saine. **L'exercice 2011 se termine sur un léger déficit de -545.20 €.**

Avec **13 000 € d'excédent de trésorerie** soit treize exercices, la situation financière de l'association est particulièrement saine. L'association possède deux comptes à la Banque Postale, ces deux comptes étant non rémunérés, malgré des frais bancaires élevés.

M. Drubigny précise que **les subventions des communes ont augmenté significativement** depuis trois ans, preuve de l'activité de l'association. Nous recevons également l'aide du bassin Corrèze pour atteindre le plafond de 1500 € nécessaire à la bonne gestion de l'association.

Le trésorier précise que les comptes ont été approuvés par les contrôleurs au comptes le 05/01/2012.

**Le bilan financier et les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité.**

**N.B** : le bilan financier détaillé est présenté en annexe à ce document.

## La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Projets 2012

M. Brugneaux et M. Petitjean présentent les projets pour 2012 dont les principaux sont :

### Pêche

- Nous annonçons une **modification réglementaire en 2012 sur le quota journalier de truite**. Celui-ci passe de 10 salmonidés par jour et par pêcheur à 6 salmonidés par jour et par pêcheur. M. Vitrac et M. Altieri demandent pourquoi notre proposition de passage à 5 truites par jour et par pêcheur n'a pas été suivie et quelles sont les raisons de ce choix. Pourquoi ne pas avoir mis le terme truite fario et pas salmonidés car il n'est pas nécessaire de protéger les truites arc en ciel et les saumons de fontaine... Enfin, M. Bordes demande pourquoi il existe une mesure limitative pour les écrevisses de Californie (nombre de balances, maille des balances etc.). M. Sicard énonce le fait que certains pêcheurs malintentionnés attraperaient des truitelles et des vairons sans cette maille. L'AAPPMA émettra de nouveau son souhait de voir disparaître les mesures limitatives pour l'écrevisse de Californie, classée nuisible, en 2013.
- Depuis le 19 Décembre 2011, le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) permet d'acquérir la carte de pêche de notre association directement sur Internet. Notre AAPPMA a signé la convention permettant aux pêcheurs d'acheter cette carte depuis chez eux. Il se pose la question de l'avenir du mode de distribution sur notre territoire. **A l'unanimité des personnes présentes moins une abstention, l'AAPPMA décide de ne pas mettre en place de dépositaire avec point d'accès Internet tant que nous conserverons le système mixte. Enfin, l'AAPPMA s'oppose au passage en totalité au système Internet et souhaite conserver ses petits dépositaires, relais locaux auprès des pêcheurs.**  
**Pour les modalités pratiques du système actuel**, il est décidé de dédier un compte unique aux ventes qui proviendront d'Internet. La double comptabilité pour cette année sera plus aisée. Un RIB devra donc être envoyé à la Fédération et il est décidé de transférer l'argent du compte chèque n°2 sur le compte chèque n°1.
- L'office de tourisme et certains dépositaires nous ont fait remonter une demande des pêcheurs concernant **l'absence de point de vente de petit matériel et d'appâts sur notre territoire**. Il semble exister une vraie demande. A l'unanimité des membres, il est décidé d'implanter un point de vente dans l'une des supérettes du territoire (*Petit Casino* à Corrèze ou *Vival* à Saint-Augustin et *Vival* à Saint-Priest de Gimel) en partenariat avec le magasin de pêche de Tulle "*Aurélien Pêche*", dont le gérant est membre de l'association.
- M. Petitjean présente le bulletin n°2 de "*Pêche en Monédières*". Il souhaite que les membres lui fasse passer des articles pour le n°3 pour 2012.
- Un **guide des parcours de pêche** du territoire devrait voir le jour en 2012 en partenariat avec l'office de tourisme intercommunal.
- Le **site Internet** devrait être terminé au 31/12/2012

### La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Vie de l'association

- La **date du prochain Conseil d'administration de l'association** est fixée au Samedi 02 Juin 2012 à 20 H à Vitrac sur Montane. Deux autres conseils d'administration auront lieu en Septembre 2012 et en Décembre.
- M. Petitjean annonce à l'assemblée qu'en **Novembre 2012, l'AAPPMA aura 70 ans**. Il demande à M. Sicard, ancien président de l'AAPPMA, si les 50 ans avaient été fêtés. Il répond par l'affirmative et qu'une petite réception avait été organisée. A l'unanimité, il est décidé de marquer cette date anniversaire en organisant un évènement en Novembre 2012.
- Après avoir rencontré l'OTI en début d'année, l'AAPPMA propose **d'adhérer en tant que personne morale à l'office de tourisme** pour pouvoir mieux peser sur les orientations touristiques sur le territoire. Accord à l'unanimité.
- Volonté du trésorier de "passer la main". M. Drubigny, trésorier, exprime le souhait d'être remplacé à son poste. A l'unanimité, il est décidé que M. Altieri, l'aidera dans sa tâche de trésorier et que M. Petitjean aidera M. Visca, dans sa tâche de secrétaire de l'association sans que la composition du bureau ne soit modifiée.

## Garderie

- Après avoir réalisé sa formation et après avoir monté le dossier d'agrément, **M. Guillaume Altieri devrait être le nouveau garde assermenté** sur le territoire à partir du second trimestre 2012. Il sera également assermenté sur les territoires de l'AAPPMA de Saint-Yrieix et de Tulle. Un autre candidat de l'AAPPMA, M. Müller souhaitait être assermenté, mais sa candidature est refusée car : M. Brugneaux précise qu'il existe un problème de moralité à propos de cette personne et M. Petitjean précise qu'il n'a été membre de l'association qu'une seule fois depuis cinq ans. **A l'unanimité, la candidature de M. Müller est refusée.**
- Plusieurs pêcheurs nous ont signalé que la **gendarmerie de Corrèze** procédait à des contrôles pêche autour de Corrèze. Il est décidé de rencontrer les gendarmes locaux lorsque M. Altieri sera assermenté.

## Protection des ruisseaux

- En 2012, un **chantier** est prévu sur le petit **ruisseau de Chassagne**, affluent de la Corrèze à Neupont. Ce chantier sera réalisé en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Corrèze. Un autre chantier est prévu au niveau de la **digue de la Fontbeaumie** pour améliorer le franchissement piscicole. M. Bordes précise que cette retenue voit la présence d'une forte population d'écrevisses de Californie. L'autorisation des propriétaires est nécessaire pour la réalisation de ces chantiers.
- Un **décolmatage des frayères** est à prévoir en Octobre de l'année prochaine. Une journée sera organisée sur les principales frayères pour enlever le sable avant la reproduction de la truite commune

## La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



- M. Petitjean présente la technique et les coûts de la création de frayères artificielles. Cette méthode, très facile et très efficace, et simple et peu coûteuse à mettre en place. A l'unanimité et après un tour de table, il est décidé de procéder à la mise en place de graviers sur les ruisseaux suivants :
  - Ruisseau Noir
  - Ruisseau de Puy Lavarge
  - Ruisseau de Vedrenne
  - Ruisseau des Dagues
  - Douyge
- Se pose comme tous les ans, la problématique des **déversements de truite**. A l'unanimité et après un vif débat, il est décidé de procéder au déversement de **70 kg de truite arc en ciel et de saumon de fontaine** sur plusieurs points de la Corrèze entre le pont de Neupont et le barrage du GIAT.

### Ecole de pêche

Il semble nécessaire à l'AAPPMA de **créer une école de pêche** car cela répond à une grosse demande sur le territoire mais aussi pour recruter de nouveaux pêcheurs. Pour créer un atelier pêche nature labellisé, il est nécessaire de répondre à certaines contraintes. Le premier problème posé est le site à utiliser. Il faut un site facilement accessible avec une salle et des toilettes. Plusieurs hypothèses sont avancées (Meyrignac, Ruffaud, barrage du Giat, achat d'un site par l'AAPPMA ? etc.).

A l'unanimité, il est décidé que Guillaume Altieri, guide de pêche diplômé, dispose de toutes les compétences nécessaires pour s'occuper de ce dossier. Cependant, pour 2012, il semble nécessaire de commencer par des **petites animations durant l'été** pour lancer officiellement l'école en 2013. Ce projet est adopté à l'unanimité.

### Questions diverses reçues par courrier ou par mail

M. Petitjean fait la lecture des demandes des pêcheurs qui n'ont pas pu être présents ce soir :

- **M. Marc Bordes** : proposition de nettoyage du ruisseau de la Planche entre Bouysse et Reygnac et du ruisseau de Chaleix
- **M. Jean-Paul Cérou** : volonté d'avoir des panneaux indicatifs au bord des rivières avec des conseils concernant les captures mais sans interdiction stricte. Le but est d'agir le moins possible sur le milieu qui est à peu près en bon état. Les points noirs sont : le pré situé au bord de la Corrèze, en aval du ruisseau Noir au moulin de Jarpel qui est devenu impraticable. M. Cérou propose un passage pour les pêcheurs. Il signale les nombreux arbres couchés en aval de la centrale de Bar.
- **M. Jean Villa** : souhaite la création d'un parcours no-kill sur la Corrèze en 2013.
- **M. Antoine Brin** : souhaite la création d'un parcours no-kill sur la Corrèze en 2013. Ce programme d'activités est adopté à l'unanimité.

M. Petitjean et le président remercient ces membres de leurs contributions respectives et proposent que ces sites fassent l'objet d'une **visite pour voir l'ampleur des travaux**. Le projet de no-kill a été abordé en questions diverses.

### La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>





## Questions diverses dans la salle

Lors des questions diverses, M. Altieri souhaite voir la mise en place d'un parcours no-kill sur le territoire de l'association. Certaines personnes présentes demandent les modalités pratiques. Marc Lescure, président de l'AAPPMA de Tulle, prend la parole pour parler de son expérience avec la création de plusieurs parcours. M. Petitjean précise que c'est une volonté forte de certains membres et certains autres y sont totalement opposés. Il précise que ce projet ne pourra être réalisé qu'en 2013, l'arrêté préfectoral 2012 étant déjà réalisé.

Après un débat constructif, il est décidé à l'unanimité de monter un projet de **création d'un parcours no-kill sur la Corrèze entre le camping municipal et le pont de Neupont pour 2013.**

Nul n'intervenant, la séance est levée à 23H30.

**Le président**

**Le secrétaire**

**Jérémy VISCA**

**Pièces jointes : bilan financier détaillé 2011**

**La Gaule Corrèzienne**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Rapport financier - Année 2011

Avoir de l'association au 31/12/2010 : 13996.19 €

Dépenses		Recettes		Résultat	
<b>Cartes de pêche</b>					
Cotisations fédérales	5248,80	Montant total de la vente des cartes de Pêche	5249.00		
Cotisations bassins	-				
Cotisations CPMA	-	Ristournes / vignettes	18		
Vignettes halieutiques	-	halieutiques			
<b>TOTAL</b>	<b>5248.80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5268.00</b>	<b>+ 19.20</b>	
<b>Gestion Piscicole</b>					
Alevinage	369,78	➤ Subventions :	-		
Locations étangs, droits de pêche	-	Fédération	-		
Frais de vidange	-				
Travaux piscicoles	-	Mairie Beaumont	50		
		Mairie Corrèze	211		
		Mairie Orliac de Bar	200		
Frais d'activités (concours, manifestations...)	-				
Ecole de Pêche	-	➤ Recettes d'activités :	-		
Frais de garderie	-				
Autres					
<b>TOTAL</b>	<b>369.78</b>	<b>TOTAL</b>	<b>461</b>	<b>+ 91.22</b>	
<b>Fonctionnement</b>					
Assurances	100,78	➤ Subventions :	600		
Frais de déplacements	-			Autres (aide bassin)	
Frais de personnel:	-				
Réunions (AG...)	153,96				
Frais administratifs	-	➤ Produits financiers :	-		
Frais financiers	51				
Autres	949,88				
<b>TOTAL</b>	<b>1255.62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>- 655.62</b>	
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>6874.20</b>	<b>Total recettes</b>	<b>6329.00</b>	<b>-545.20</b>	

NOUVEL AVOIR DE L'ASSOCIATION AU 31 décembre 2010 : 13 450,99 €  
C.C.P. :  
Comptes bancaires :

Ces comptes ont été approuvés le 07/01/2012..... par les Contrôleurs aux Comptes de notre AAPPMA,  
lors de notre Assemblée Générale du 07/01/2012.....

Signatures

Fait à Bar....., le 14/01/2011.....

Le Président

Le Trésorier